



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Note Thématique sur les Ressources Génétiques Forestières

Situation des ressources génétiques forestières du Mali

préparé pour

*l'Atelier sous-régional FAO/IPGRI/CIRAF sur la conservation, la gestion,
l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
de la zone sahélienne (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998)*

par

Alpha S. Maiga

en collaboration avec

l'IPGRI et le CIRAF

Août 2001

Service de la mise en valeur des ressources forestières
Division des ressources forestières
Département des forêts

Document FGR/9F
FAO, Rome, Italie

Avertissement

La présente publication «*Situation des ressources génétiques forestières du Mali*» est issue d'un rapport national présenté à l'*Atelier sous-régional FAO/IPGRI/CIRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne* (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998). Elle est publiée en collaboration avec la FAO, l'IPGRI et le CIRAF, dans le cadre d'une série de documents nationaux et régionaux concernant l'évaluation des ressources génétiques des arbres et ligneux de la zone sahélienne et nord-soudanienne, et l'identification des actions prioritaires recommandées en vue de leur conservation et de leur utilisation durable.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'engagent que la responsabilité de son auteur et n'impliquent de la part de la FAO, de l'IPGRI ou du CIRAF aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les informations qualitatives et quantitatives concernant les ressources forestières et leur utilisation ont été fournies sur la base des méthodes de recensement statistiques choisies par l'auteur, et les comparaisons ne sont pas forcément possibles avec d'autres pays. Pour des données coordonnées entre pays, se reporter à *La situation des forêts du monde 2001*, FAO, 2001, et *La situation des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne et Nord-soudanienne et plan d'action sous-régional*, Note thématique FGR5/F, FAO, IPGRI & CIRAF. FAO, Rome, 2001. Le site Internet de la FAO (<http://www.fao.org/forestry/Forestry.asp>) peut aussi être consulté pour toute information officielle.

Pour plus d'informations, prière de contacter:

Pierre Sigaud, Forestier (Ressources génétiques forestières)
Division des ressources forestières
Département des forêts
FAO, Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Fax: + 39 06 570 55 137
Email: pierre.sigaud@fao.org

Pour citation:

Maiga, Alpha S. 2001 *Situation des ressources génétiques forestières du Mali. Atelier sous-régional FAO/IPGRI/CIRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne* (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998). Note thématique sur les ressources génétiques forestières. Document FGR/9F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ACTUEL ET PROBLEMES LIES A LA CONSERVATION, L'UTILISATION ET L'AMENAGEMENT DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES.....	1
2. ACTIVITES DE CONSERVATION, D'UTILISATION ET D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES	2
2.1. BESOINS ET PRODUCTION DE SEMENCES POUR LES PROGRAMMES DE REBOISEMENT	2
2.2. CONSERVATION <i>IN SITU</i>	2
2.3. CONSERVATION <i>EX SITU</i>	3
2.3.1. <i>Semences</i>	3
2.3.2. <i>Plantations conservatoires</i>	3
2.3.3. <i>Cultures in vitro</i>	3
2.4. AMELIORATION GENETIQUE	4
2.4.1. <i>Recherche d'espèces et de provenances performantes</i>	4
2.4.2. <i>Recherche de descendances performantes</i>	5
2.4.3. <i>Vergers à graines</i>	5
3. CADRE INSTITUTIONNEL	5
4. IDENTIFICATION DES PRIORITES NATIONALES.....	6
4.1. LISTE DES ESPECES MERITANT DES ACTIONS PRIORITAIRES	6
4.2. LISTE DES ESPECES MERITANT UNE ATTENTION SOUTENUE.....	6
5. ACTIVITES ASSOCIEES ET DE SOUTIEN.....	7
5.1. FORMATION	7
5.1.1. <i>Formation de longue durée</i>	7
5.1.2. <i>Formation de courte durée</i>	7
5.2. RECHERCHE	7
5.3. ASPECTS LEGISLATIFS ET DE POLITIQUE FORESTIERE	8
6. PROPOSITION DE COLLABORATION REGIONALE ET INTERNATIONALE	8
6. ANNEXES	9
Annexe 1: liste des abréviations	10
Annexe 2: zonage agro-écologique du Mali	11
Annexe 3: gestion et localisation des ressources génétiques par espèce et par population	12
Annexe 4: valeur et utilisation des espèces considérées comme importantes	13

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ACTUEL ET PROBLEMES LIES A LA CONSERVATION, L'UTILISATION ET L'AMENAGEMENT DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES

Le Mali est un vaste pays de 1 240 000 km² caractérisé par une diversité écologique importante (annexe 2), ce qui lui offre l'opportunité de fournir une contribution importante dans le cadre de la préservation et de l'entretien des écosystèmes. Les ressources forestières du Mali sont également importantes du point de vue de leur contribution au développement socio-économique et culturel et de leur impact sur l'équilibre des écosystèmes. Elles occupent une place de choix dans la vie quotidienne des populations grâce aux multiples usages dont elles font l'objet. Les plantes sont utilisées pour l'alimentation humaine, la pharmacopée traditionnelle, le fourrage, l'artisanat, l'habitat et l'énergie domestique, etc. Plusieurs espèces sont également utilisées par les structures de développement dans le cadre des actions de lutte contre la désertification.

Les données de base, capitalisées grâce aux travaux du Projet inventaire des ressources terrestres (PIRT) et du Projet inventaire des ressources ligneuses (PIRL), montrent que l'interaction de différents facteurs (bioclimatique, morphopédologique, floristique, anthropique) préside à l'évolution des formations végétales actuelles. Plus des deux-tiers du pays sont sillonnés par des éleveurs nomades ou transhumants. Ces courants de migration ne sont pas sans conséquence sur l'environnement. L'un des problèmes principaux de la conservation des ressources forestières au Mali est leur accès libre. Ainsi, plus de 50% du domaine classé ont perdu l'intégrité de leur potentiel forestier et sont fortement dégradés suite aux occupations illicites (lotissement, riziculture, culture cotonnière) et à l'exploitation de bois-énergie, bois de service, etc.

Plusieurs études réalisées par la recherche forestière et le PIRL ont permis de connaître les causes de mortalité des arbres et même d'identifier des peuplements d'arbres morts ou dépérissant soit localement, soit sur de vastes étendues, du fait de la péjoration climatique. Certaines formations relictuelles sont menacées d'extinction à plus ou moins brève échéance. Il s'agit des forêts sèches à *Gillettiodendron glaudolosum* et à *Guibourtia copallifera*. D'une manière générale, le Mali connaît une dégradation généralisée d'un point de vue écologique qui atteint dans certains cas son seuil ultime. De l'état de forêt dense sèche ou semi-humide avec une flore typique (formation climacique), les formations végétales se sont transformées sous l'effet des feux en forêts claires, savanes, steppes, etc., avec une composition floristique de base appauvrie en espèces originelles. Par contre, elles se sont enrichies en espèces plus hygrophyles et/ou plus xérophiles. Afin d'enrayer la disparition totale de gènes, d'espèces ou de communautés écologiques, il est nécessaire d'agir afin de:

- préserver les écosystèmes et espèces représentatifs;
- préserver des populations représentatives d'animaux sauvages, de plantes médicinales et autres espèces utiles;
- maintenir les variétés actuelles;
- régénérer les ressources dégradées.

2. ACTIVITES DE CONSERVATION, D'UTILISATION ET D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES

2.1. Besoins et production de semences pour les programmes de reboisement

Suite à la grande sécheresse intervenue en 1973, le Mali, à l'instar des autres pays du Sahel, a développé de vastes programmes de reboisements industriels. Ces reboisements ont évolué plus tard vers des plantations villageoises afin d'impliquer les populations. Cette évolution a eu une incidence sur les besoins en semences. La production annuelle de plants, estimée au départ entre 1 et 2 millions par an, a atteint 5 millions par an en 1989. Dans le cadre des reboisements industriels, les structures telles que l'Opération aménagement et productions forestières (OAPF) et l'Opération aménagement et reboisement de Sikasso (OARS), utilisaient essentiellement les espèces exotiques telles que *Gmelina arborea*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachta indica*, *Tectona grandis*, etc. La production de plants était alors réalisée dans les pépinières centrales du service forestier.

Au début des années 1990, il y a eu un regain d'intérêt pour les espèces forestières locales à la suite de l'émergence des techniques agroforestières basées sur leur utilisation dans la restauration des écosystèmes villageois. La production contrôlée de plants forestiers a diminué depuis l'arrêt des grands projets de reboisements (OAPF et OARS) entre 1991 et 1995. Cependant, il est possible que le manque à gagner ait été compensé par les plants produits au niveau des pépinières privées individuelles et villageoises dont les activités devraient aider à satisfaire les besoins en plants pour les reboisements participatifs. Actuellement, la production nationale de plants par an est estimée à 2-3 millions et les besoins nationaux en semences forestières sont estimés à 1-2 tonnes par an. Face à cette demande accrue en semences, la création d'un centre national de semences forestières s'avère nécessaire.

2.2. Conservation *in situ*

Le domaine forestier national se répartit en domaine classé de l'Etat, en domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées et en domaine forestier des particuliers. Le domaine classé de l'Etat représente 5% du domaine forestier national estimé à 100 millions d'hectares. Il existe au Mali 119 forêts classées, dont une vingtaine ont fait l'objet d'un plan d'aménagement, 10 aires protégées et 3 sites de RAMSAR pour la faune.

Sur le plan scientifique, des réseaux d'observation phénologiques sont installés dans les forêts classées sises dans les franges climatiques soudanienne et Nord-guinéenne. Ces réseaux ont permis la maîtrise des périodes de récolte de plus d'une trentaine d'espèces locales. Le système de parc, quant à lui, constitue le paysage agricole majeur des principales zones agro-climatiques. Il couvre environ 51 609 km² et intéresse 2,5 millions d'habitants.

Les méthodes traditionnelles de conservation des ressources génétiques forestières sont liées à des pratiques socio-culturelles. Toute exploitation est formellement interdite dans un bois sacré. Cette forme de gestion des ressources génétiques forestières met l'accent sur la protection de la nature. Dans certains villages du Sud du Mali, l'exploitation des fruits de néré et de karité se fait avec l'autorisation du chef coutumier. Des mesures conservatoires sont prises en compte dans l'esprit du découpage du patrimoine forestier national.

2.3. Conservation ex situ

2.3.1. Semences

En ce qui concerne les semences, il faut noter:

- la mise au point des techniques de conservation des semences;
- la production de semences de base des principales espèces;
- la mise au point de techniques appropriées de production des plants en pépinière: plusieurs prétraitements (trempage à l'acide sulfurique, trempage à l'eau tiède, ébullition, scarification par pillage) sont appliqués pour lever la dormance des espèces récalcitrantes et orthodoxes. Hormis l'acide sulfurique pour des raisons de toxicité, les autres prétraitements sont mis à la disposition des acteurs locaux. L'essentiel des essais de germination des espèces locales a été exécuté de 1975 à 1995. Ainsi, les techniques de production de plants de la majorité de ces espèces sont maîtrisées et actuellement elles font l'objet de test au niveau des associations des pépiniéristes privés. Les espèces concernées par les essais de germination sont *Adansonia digitata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Pterocarpus lucens*, *Lannea microcarpum*, *Acacia albida*, *Sclerocarya birrea*, *Khaya senegalensis*, *Combretum micranthum*, *Crossoptyx febrifuga*, *Vepris heterophylla*, *Cordyla pinnata*, *Borassus aethiopum*, *Balanites aegyptiaca*, *Cola cordifolia*, *Ziziphus mauritiana*, *Ziziphus mucronata*, *Bauhinia rufecens*, *Prosopis juliflora*, *Azadiracta indica*, *Gliricidia sepium* et *Leucaena leucocephala*.
- La mise au point de systèmes symbiotiques forestiers performants.

2.3.2. Plantations conservatoires

Concernant les plantations conservatoires, des arboretums sont réalisés au Centre et au Sud du Mali avec des espèces déjà expérimentées en milieu contrôlé. En outre, les essais d'enrichissement avec des espèces forestières locales menacées ou en voie de disparition sont installés dans les systèmes de production paysans sur demande au niveau des exploitations paysannes.

2.3.3. Cultures in vitro

En matière de cultures *in vitro*, des travaux ont été réalisés dans le cadre d'une recherche doctorale sur *Acacia senegal*. De plus, un laboratoire de biotechnologie est en cours d'installation à l'Institut polytechnique rural de Katibougou (Université du Mali).

2.4. Amélioration génétique

2.4.1. Recherche d'espèces et de provenances performantes

Concernant la recherche d'espèces et de provenances performantes, il a été entrepris:

- La sélection d'espèces et de provenances pour la production de bois avec des essais de provenance d'*Anogeissus leiocarpus*, le test de provenance d'*Eucalyptus camaldulensis* dans le système de production paysan, un essai de provenances d'*Acacia auriculiformis*. Les espèces concernées sont *Pterocarpus erinaceus*, *Pterocarpus lucens*, *Combretum glutinosum*, *Combretum ghasalense*, *Khaya senegalensis*, *Cordyla pinnata*, *Borassus aethiopum*, *Azadiracta indica*, *Gmelina arborea*, *Acacia mangium*, *Acacia auriculiformis*, *Gliricidia sepium*, *Leucaena leucocephalla*, *Albizia lebeck*, *Prosopis africana* et *Delonix regia*.
- La sélection d'espèces et de provenances pour la production de gomme arabique avec des essais réalisés sur le gommier (*Acacia senegal*).
- La sélection d'espèces et de provenances pour la production de biomasse médicinale avec des essais réalisés sur quatre espèces médicinales: *Sclerocarya birrea*, *Combretum micranthum*, *Crossoptyx febrifuga* et *Vepris heterophylla*.
- La sélection d'espèces et de provenances pour la production fruitière avec l'essai d'introduction du jujubier amélioré (Seb et Gola), le greffage du Karité, du Tamarinier, du Baobab, du Neem et du Jujubier ainsi que le marcottage du Jujubier amélioré. Les espèces concernées par l'amélioration de la fructification sont *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Tamarindus indica*, *Ziziphus mauritiana*, *Parkia biglobosa*, *Cola cordifolia*, *Balanites aegyptiaca*, *Landolfia senegalensis*, *Borassus aethiopum*, *Lannea microcarpum*, *Sclerocarya birrea*, *Ximenia americana*, *Cordyla pinnata* et *Strycnos spinosa*.
- La sélection d'espèces et de provenances pour la production de fourrage. Les espèces concernées par l'amélioration de la production fourragère sont *Pterocarpus erinaceus*, *Pterocarpus lucens*, *Gliricidia sepium*, *Leucaena leucocephalla*, *Prosopis africana*, *Acacia albida* et *Khaya senegalensis*.
- La sélection d'espèces et de provenances pour l'amélioration de la fertilité du sol: les espèces concernées sont *Acacia albida*, *Acacia holosericea*, *Gmelina arborea*, *Prosopis africana*, *Gliricidia sepium*, *Acacia auriculiformis*, *Acacia senegal*, *Acacia mangium*, *Acacia seyal*, *Albizia lebeck*, *Pterocarpus erinaceus* et *Leucaena leucocephalla*.
- Les réserves de variabilité génétique: dans le cadre du réseau d'amélioration du Neem, des essais de provenance ont été installés. Il en est de même pour les trois principaux morphotypes d'*Adansonia digitata*. Des essais d'élimination et de provenances sont en cours dans le cadre du projet de recherche sur l'amélioration et la gestion de la jachère.

2.4.2. Recherche de descendances performantes

- multiplication de semences de base des espèces et provenances performantes;
- sélection de descendances pour la production de bois;
- sélection de descendances pour la production de biomasse médicinale.

2.4.3. Vergers à graines

- création de vergers à graines de clones

3. CADRE INSTITUTIONNEL

Trois départements ministériels gèrent les questions de ressources biologiques au Mali:

- Le Ministère de l'environnement qui, par l'entremise du Conseil supérieur pour l'environnement, s'occupe des problèmes des ressources biologiques à travers les différents Accords internationaux et Conventions.
- Le Ministère du développement rural et de l'eau traite les ressources biologiques à travers les aspects de développement, de protection et de conservation ainsi que les aspects de recherche. A l'Institut d'économie rurale, le programme ressources forestières s'occupe des études et des expérimentations sur les semences forestières, l'agroforesterie, l'aménagement sylvo-pastoral et la lutte contre la désertification. L'Unité des ressources génétiques a pour mandat la conservation et l'utilisation durables des ressources phytogénétiques dans leur ensemble (animales et végétales, sauvages et domestiques).
- Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à travers le Centre national de la recherche scientifique et technologique, est chargé des recherches stratégiques en la matière.

La nécessité d'une implication directe des communautés locales dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières est reconnue et elle a été sollicitée par les Etats généraux du monde rural de 1992. Au niveau de l'IER, il existe une commission des utilisateurs des résultats de recherche qui sert de relais à la demande sociale. Les nouveaux textes forestiers ont été élaborés avec la participation des acteurs sociaux et autorisent les communautés villageoises à avoir des conventions locales pour une meilleure gestion de leurs terroirs.

4. IDENTIFICATION DES PRIORITES NATIONALES

4.1. Liste des espèces méritant des actions prioritaires

Les espèces méritant des actions prioritaires sont au nombre de vingt (voir aussi l'annexe 4):

Acacia albida
Acacia nilotica
Acacia senegal
Adansonia digitata
Anogeissus leiocarpus
Balanites aegyptiaca
Borassus sp.
Cordyla pinnata
Cola cordifolia
Detarium microcarpum
Daniellia oliveri
Hyphaene thebaïca
Isobertia doka
Khaya senegalensis
Parkia biglobosa
Pterocarpus erinaceus
Sclerocarya birrea
Tamarindus indica
Vitellaria paradoxa
Ziziphus mauritiana

4.2. Liste des espèces méritant une attention soutenue

La liste des espèces méritant une attention soutenue est la suivante:

Afzelia africana
Anthocleista kerstingi
Anthocleista procera
Bauhinia rufecens
Bombax costatum
Carapa procera
Cassia podocarpa
Cassia sieberiana
Celtis integrifolia
Combretum ghasalense
Combretum micranthum
Crossoptyx febrifuga
Elais guineense
Guibourtia copalifera
Lannea microcarpa
Lophira alata
Lophira lanceolata

Mytragina inermiss
Raphia sudanica
Sterculia setigera
Vepris heterophyla

5. ACTIVITES ASSOCIEES ET DE SOUTIEN

5.1. Formation

Au Mali, un seul chercheur forestier est formé dans le domaine de la génétique. Compte-tenu de l'intérêt porté à la question, le programme ressources forestières a initié les pépiniéristes villageois aux techniques de greffage des espèces fruitières locales. Un accent particulier sera porté sur l'utilisation du SIG dans la gestion des ressources forestières.

5.1.1. Formation de longue durée

La formation de longue durée porte essentiellement sur:

- l'amélioration génétique des arbres forestiers;
- l'étude de la reproduction florale de quelques espèces locales.

5.1.2. Formation de courte durée

Les formations de courte durée consistent en:

- l'organisation de stages de perfectionnement en matière de génétique forestière;
- la poursuite de la formation des acteurs locaux aux techniques d'amélioration des espèces locales (fruitières, médicinales).

5.2. Recherche

Les activités de recherche sont orientées sur:

- l'amélioration de la qualité des semences;
- la recherche d'espèces et de provenances performantes;
- la recherche de descendances performantes.

Les activités susceptibles d'être prises en compte sont les suivantes:

- étude de la biologie et des ressources phytogénétiques du Karité et d'autres espèces fruitières et médicinales;
- détermination des ressources génétiques;
- influence des facteurs naturels sur la production des fruitiers locaux;
- réactualisation de l'aire de répartition de quelques espèces prioritaires;
- amélioration de la qualité des semences;
- détermination des critères de gestion durable des ressources ligneuses;
- conservation et utilisation durable des ressources génétiques forestières;

- enrichissement de forêts avec les espèces menacées de disparition.

5.3. Aspects législatifs et de politique forestière

La dégradation constante des ressources due aux effets cumulés des aléas climatiques et des facteurs anthropiques a amené les pouvoirs publics à prendre des dispositions technico-juridiques et institutionnelles pour leur gestion durable. Ainsi, le code forestier de 1935 a subi plusieurs révisions afin de l'adapter au contexte socio-économique du moment (1968, 1986 et 1995). Ces différents ajustements ont permis d'accorder une place de choix à la conservation des ressources génétiques forestières, à la participation active des populations aux différentes échelles de gestion des ressources forestières, à la prise en compte de l'arbre dans les politiques de développement du pays, à la formalisation de l'aménagement dans le processus de gestion des forêts, à la redéfinition des forêts et des rôles de chaque acteur.

6. PROPOSITION DE COLLABORATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Le Réseau ouest et centre africain des ressources génétiques (ROCAREG), créé en février 1998, regroupe 24 pays. Les objectifs principaux visés sont la promotion de la conservation et l'utilisation durable, le renforcement des capacités de collaboration entre les pays, la recherche des financements et l'amélioration de la vulgarisation. Il serait également souhaitable de créer des sous-réseaux pour les ressources forestières orientées par exemple sur les fruitiers forestiers ou les espèces forestières en péril.

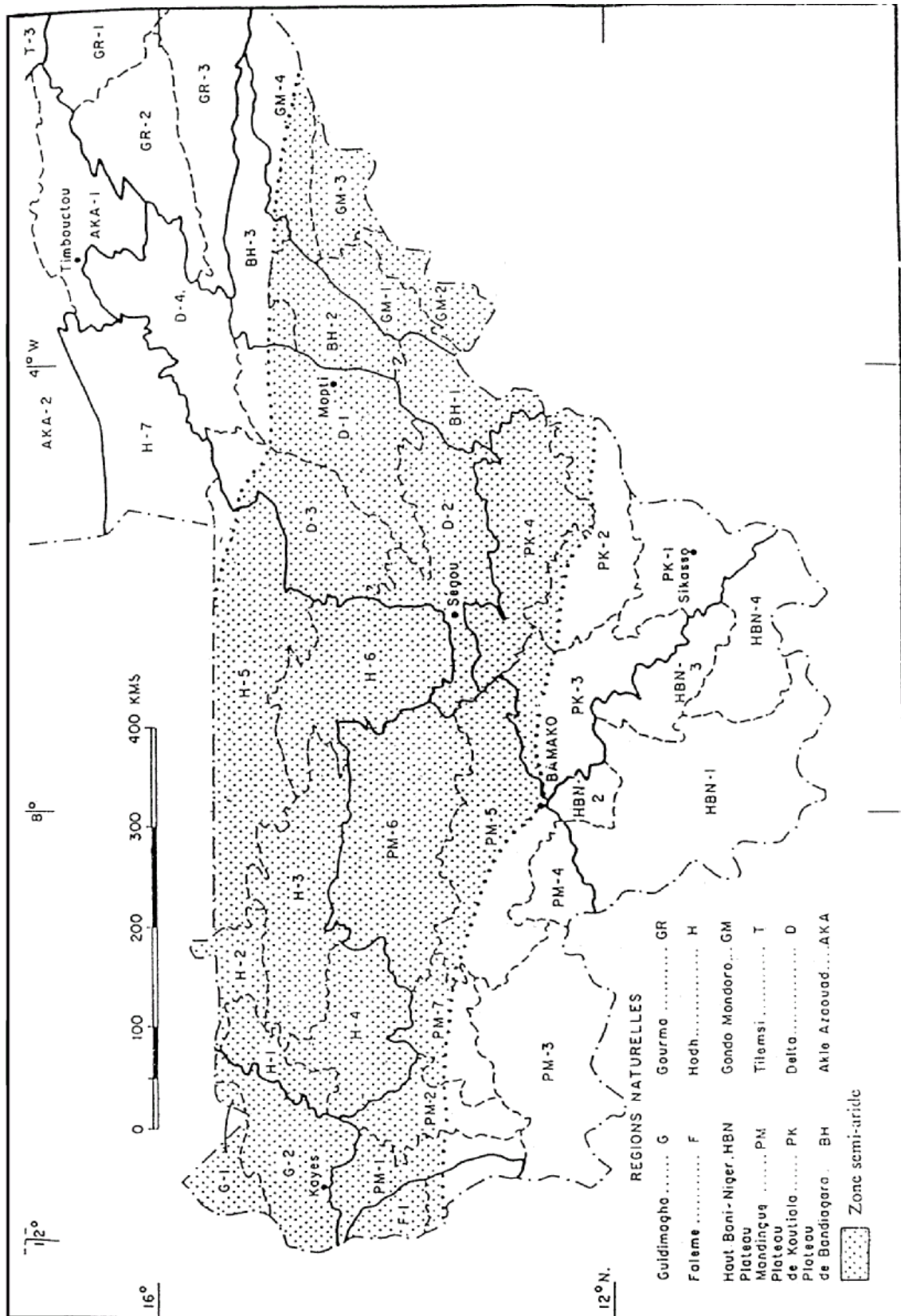
Sur le plan international, la collaboration permettra l'accès à l'information (base de données des pays du Nord), l'accès aux collections ex-situ et le renforcement des capacités.

ANNEXES

Annexe 1: liste des abréviations

OAPF	Opération aménagement et productions forestières
OARS	Opération aménagement et reboisement de Sikasso
PIRL	Projet Inventaire des Ressources ligneuses
PIRT	Projet Inventaire des Ressources Terrestre
ROCAREG	Réseau ouest et centre africain des ressources génétiques
SIG	Système d'information géographique

Annexe 2: zonage agro-écologique du Mali



Source: Projet d'inventaire des ressources terrestres (1986)

Annexe 3: gestion et localisation des ressources génétiques par espèce et par population

Espèce	Réserve/ Parc naturel	Peuplements In-situ Ex-situ	Parcelles protégées naturelles	Parcelles protégées plantées	Villages champs maisons	Essais, terrains expérimentaux
<i>Acacia albida</i>		X			X	X
<i>Acacia nilotica</i>		X			X	X
<i>Acacia senegal</i>		X	X		X	X
<i>Adansonia digitata</i>	X	X	X	X	X	X
<i>Anogeissus leiocarpus</i>		X				X
<i>Balanites aegyptiaca</i>	X	X			X	X
<i>Borassus sp.</i>	X	X			X	X

Annexe 4: valeur et utilisation des espèces considérées comme importantes

Espèces	Note de valeur	Utilisation actuelle, potentielle ou future											
		ti	po	wo	nw	pu	fo	fd	sh	ag	co	am	xx
<i>Acacia albida</i>	1			X	X			X	X	X	X	X	
<i>Acacia nilotica</i>	1			X	X			X	X	X	X	X	
<i>Acacia senegal</i>	1			X	X			X	X	X	X	X	
<i>Adansonia digitata</i>	1				X		X	X	X	X		X	poterie
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	1	X	X	X	X				X			X	
<i>Balanites aegyptiaca</i>	1	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	
<i>Borassus sp.</i>	1		X		X		X			X		X	
<i>Commiphora africana</i>	1					X					X		
<i>Cordyla pinnata</i>	2	X					X		X	X		X	
<i>Detarium microcarpum</i>	2	X		X	X		X					X	
<i>Daniellia oliveri</i>	1	X	X	X					X			X	
<i>Isoberlinia doka</i>	1	X	X	X				X					
<i>Khaya senegalensis</i>	1	X	X	X	X			X	X			X	
<i>Parkia biglobosa</i>	1			X	X		X		X	X	X	X	
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	1	X	X	X	X			X	X	X		X	
<i>Sclerocarya birrea</i>	1			X	X		X		X	X		X	
<i>Tamarindus indica</i>	1				X		X	X	X	X		X	
<i>Vitellaria paradoxa</i>	1	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	
<i>Ziziphus mauritiana</i>	1			X			X	X		X	X		

Valeurs

1. Espèce dont la valeur socio-économique est reconnue et utilisée aujourd'hui
2. Espèce dont la valeur potentielle ou future est connue
3. Espèce ne présentant aucune valeur d'après les connaissances actuelles

Utilisations

- ti production de bois d'œuvre
 po poteaux, piquets, bois ronds
 wo bois de feu, charbon de bois
 nw produits non ligneux(gomme, résineux, huile, tanin, médicament, teinture,...)
 fo produit alimentaire ou nutritif,
 fd alimentation des animaux, fourrage
 sh ombrage, protection contre le soleil ou la pluie,
 ag utilisation en système agroforestiers, multi-usages
 co conservation, protection des sols et des eaux
 am agrément, parcs, paysages, valeur éthique, culturelle ou religieuse
 xx autre